

Questions orales

analyses psychiatriques coûteuses. Un médecin a dit, et je cite: «Le résultat de cette loi, c'est que. . .»

M. le Président: Je me demande à quand la question. J'aimerais que la chef du Nouveau Parti démocratique pose sa question.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, des médecins d'un bout à l'autre du pays ont dit que cette loi entraînera. . .

M. le Président: Je demande à la députée de poser sa question.

Mme McLaughlin: Vu qu'on refusera peut-être d'offrir des services médicaux de base, je demande à la ministre de la Justice si elle va profiter de cette dernière occasion pour empêcher qu'on viole les droits des femmes et pour s'assurer que le projet de loi sera défait aujourd'hui?

M. le Président: La ministre peut répondre, bien sûr. Toutefois, le moins que je puisse dire, c'est que la question est spéculative.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): À mon avis, monsieur le Président, même une question irrecevable mérite une réponse.

On a longuement parlé des répercussions possibles du projet de loi C-43 que la Chambre adoptera ou rejettera aujourd'hui. Je répète ce que j'ai dit au comité: un médecin qui pratique conformément au code de déontologie du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada n'a rien à craindre du projet de loi C-43.

J'ai dit très clairement que, si la Chambre adoptait le projet de loi, le gouvernement devrait s'assurer que toute personne visée sache exactement à quoi s'en tenir. À cette fin, il dispose du temps entre l'adoption du projet de loi par la Chambre et son entrée en vigueur. La députée sait que tout dépend de la célérité avec laquelle le Sénat étudie cette mesure législative, si elle est adoptée, bien sûr.

Dans ma profession, les avocats suivent régulièrement des cours qui leur permettent de se tenir au courant de nouvelles obligations qui pourraient s'appliquer à eux. Si le projet de loi est adopté, le gouvernement devra s'assurer que les médecins canadiens sont au courant de ses véritables conséquences, non pas de celles que leur ont

décrites les alarmistes qui cherchent à les convaincre de faire fi de la pratique morale des. . .

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Hier, à Montréal, le Dr Jean Guimond, un porte-parole du Comité de vigilance, parlait des conséquences qu'aurait pour les femmes, comme pour les médecins, le projet de loi C-43. Il dit, et je cite: «On les oblige à mentir, à tronquer un peu la réalité, ou à rapporter un mensonge. . .»

Ma question pour la ministre est la suivante: Comment peut-elle expliquer aux femmes du Québec qui dénoncent comme une sinistre hypocrisie ce projet de loi?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit en anglais: Que chaque médecin au Canada n'a pas à craindre le projet de loi C-43. Ce qui est décrit dans le projet de loi comme pratique légale est conforme au Code de déontologie de l'Association des médecins du Canada. Si le projet de loi était adopté par la Chambre, je voudrais assurer tous les médecins au Canada qu'ils n'ont aucune crainte à avoir.

[Traduction]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le gouvernement a dit s'intéresser au sort des familles canadiennes. Pourtant, plus d'un million et demi d'enfants vivent dans l'indigence au Canada. Un demi-million d'enfants dépendent des banques alimentaires pour vivre dans notre pays. Le gouvernement prétend s'intéresser au sort des familles canadiennes, mais il ne consacre que 0,0004 p. 100 de son budget aux recherches sur le planning familial et sur la contraception.

Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas une politique familiale humanitaire qui nous permette de nourrir ces enfants, de les vêtir et de les abriter au lieu de jeter nos femmes et nos médecins en prison?

• (1430)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que le gouvernement a annoncé son intention d'accroître la recherche et la diffusion d'informations sur le planning familial.

Des voix: Oh, oh!